



République Française – Département du Rhône
SAINT LAURENT de CHAMOUSSET
CONSEIL MUNICIPAL
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
PROCES-VERBAL

SEANCE du 1^{er} juin 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2017

Compte rendu affiché le 9 juin 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : P. VARLIETTE, Y. SIMON, Y. BRETONNIER, C. BOUCHUT, I. LOTISSIER, L. YVOREL, O. VERMARE, F. BONNET, L. CARRET, M. LOTISSIER, S. BOINON, A. BOURGEOIS, R. MAZARD, T. LOISON, P. FRENAY, S. SIMONDAN. V. BERTHOLON – A. GIRAUD

Membre excusé : S. DORIMOND-PEREIRA.

• **Présentation du rapport annuel sur la qualité de l'eau potable 2016 (Intervention de Monsieur Christian GACON).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian GACON, délégué communal au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier avec Monsieur Yvan SIMON, adjoint.

Il présente le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable. Il expose que le syndicat a été créé en 1948 afin d'assurer la desserte en eau potable des communes. Il a pour ressource unique les puits situés dans la nappe d'accompagnement du Rhône (Ile du grand gravier) et une source sur Montromant. Il bénéficie d'une autorisation préfectorale de puisage de 80 000 m³/jour mais une utilisation de 15 000 m³/jour en moyenne. C'est un outil d'aménagement des Monts du Lyonnais avec un approvisionnement en eau potable des particuliers mais aussi des entreprises et des agriculteurs. La variation d'altitude des communes desservies (de 155 à 900 m) nécessite quantité d'ouvrages (30 stations de pompage, 50 réservoirs et 2 500 km de canalisations). D'importants travaux sont régulièrement entrepris sur les canalisations ou ouvrages. Les ressources du syndicat sont la vente d'eau, les subventions des collectivités et agences (même si ces dernières sont en baisse). Le réseau est géré par une société fermière, Suez (Lyonnaise des Eaux) sous contrat de 12 ans depuis 2010, qui assure la facturation et l'entretien des ouvrages. Il explique les modalités de livraison et de calcul du prix pour l'utilisateur. Il expose que 20 kilomètres de réseau sont renouvelés chaque année malgré les suppressions des subventions départementales. Ce sont 5 millions d'euros qui sont investis par an par le syndicat (canalisations, travaux sur des bâtiments de gestion du réseau...).

L'eau captée n'a pas à être traitée (seulement une adjonction de chlore obligatoire) et sa très bonne qualité sanitaire est régulièrement contrôlée par l'Agence Régionale de Santé en de très nombreux points de distribution. Il explique aussi les modalités de livraison et de calcul du prix pour l'utilisateur.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian GACON pour cette présentation et son engagement de longue date au sein du syndicat des eaux.

Le Conseil municipal procède au vote et approuve le rapport annuel sur la qualité de l'eau.

• **Présentation du Comice 2017 par Ginette DECULTIEUX, présidente.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ginette DECULTIEUX, présidente du Comité d'organisation du Comice des 4 cantons. En compagnie de Madame Valérie HERNANDEZ, elle présente le programme des 4 jours de cette manifestation.

Le vendredi soir, après une animation d'accueil pour les agriculteurs et le service de plateaux repas, une soirée salsa sera organisée à la salle polyvalente. Le samedi sera la journée de l'agriculture avec le concours de vaches laitières, des animations Place du Plâtre et à 11h00 l'inauguration du Comice suivie du repas. Le salon des artistes sera abrité salle Suzanne Fougerouse, la foire exposition sous la halle. Le dimanche, après la présentation des chevaux et le repas, le défilé dont le départ sera donné du Lavoir avec un nouveau parcours. Des animations et concerts précéderont le repas- soirée dansante puis le feu d'artifice. Le lundi matin, la tête de veau sera servie jusqu'à 13h00.

34 exemplaires du journal du Comice seront prochainement distribués, avec en plus des affiches, des flyers, des programmes.

Monsieur le Maire évoque les demandes d'autorisation à obtenir et réserve la décision du conseil quant aux invitations de la commune pour le repas officiel du samedi.

• **Vente à la société PRODEXIA pour le projet de construction d'un bâtiment avec logement en accession à la propriété et création d'une maison médicale (Avenue des 4 Cantons).**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société PRODEXIA concernant la réalisation d'un projet de construction de 20 logements et d'une maison médicale avenue des 4 cantons : *« Monsieur le Maire, Faisant suite à nos dernières rencontres relatives à l'abandon du projet immobilier « Le Pavillon Pauline » par un de nos confrères, je vous confirme par la présente notre souhait e nous porter acquéreurs des parcelles F 622,1085,1087 et 1089 en constituant l'assiette aux mêmes conditions. Les pré-études que nous venons de réaliser dans le cadre d'un nouveau permis de construire afin de développer un ensemble immobilier de type R+3 avec sous-sol comprenant une maison médicale au rez-de-chaussée et une vingtaine d'appartements dans les étages pour un total n'excédant pas 2 115 m2 de surface de plancher....Concernant la maison médicale et ayant entendu le souhait des personnels de santé concernés d'être locataires, il apparait que cette partie devra faire l'objet de l'élaboration d'un projet de la part de la commune à laquelle nous entendons céder la propriété de cette partie sur la base de 1 900 € HT du mètre carré. ».*

Dans un premier temps, Monsieur le Maire expose que la société PRODEXIA, basée à Saint Genis Laval, souhaite donc se porter acquéreur d'une surface de 340 m2 environ sur la propriété communale située avenue des 4 cantons au prix de 103 € le m2 afin de réaliser ce projet. Pour le bâtiment ODIN, une réflexion est en cours pour son aménagement.

Il confirme que ce nouveau projet part donc sur de nouvelles bases et notamment pour le projet de maison médicale. Elle sera propriété de la commune avec mise en location aux professionnels de santé. La commune pourra bénéficier d'aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cet aménagement. Il rappelle l'important travail de la commission santé sur ce dossier et les nombreuses rencontres avec les professionnels de santé intéressés par le projet. Il demande au conseil municipal son avis sur ce projet et si le Conseil souhaite le lancement de la construction de la maison médical. Le Conseil donne son accord.

Puis il présente la partie accession à la propriété de ce dossier : Les logements seront construits avec les mêmes normes de confort que pour le projet précédent mais proposés à un prix au m2 plus attractif que précédemment.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux sur ce dossier.

Monsieur Alain GIRAUD souhaite que le projet se réalise enfin car il y a de l'attente pour les logements mais à un prix au m2 raisonnable pour notre commune.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune sur ce projet.

Monsieur Yvan SIMON expose que la société PRODEXIA est très motivée par le projet et consciente des prix à pratiquer sur le secteur.

Monsieur Alain GIRAUD s'inquiète de la hauteur du bâtiment des potentielles nuisances visuelles pour les voisins.

Monsieur le Maire rappelle les importants investissements communaux pour la création de la voie nouvelle et du parc public, et que le centre-bourg est situé en zone Um avec un front bâti. L'équilibre économique du projet nécessite aussi un R+3.

Il souhaite que le Conseil Municipal soit largement associé à ce dossier.

Il interroge le Conseil Municipal : Acceptez-vous la cession d'une surface de terrain de 340 m2 environ, issu des parcelles cadastrées section F n°1085 et 1087 au prix de 103€/m2 ? Vote : Oui : 18- Non : 0- Abstention : 0.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance sur ce dossier.

- **Vente d'un terrain communal au GAEC PONCET,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Frédéric PONCET pour acquérir une parcelle cadastrée section C n°22 afin de construire un hangar pour le GAEC PONCET. La parcelle d'une superficie de 11 630 m², propriété de la Commune, est actuellement exploitée par le GAEC PONCET.

Monsieur le Maire propose une cession au prix de 0.50 € par m².

Le Conseil Municipal après débat et vote, décide par un vote (Oui : 18- Non : 0- Abstention : 0) de la cession de la parcelle cadastrée section C n°22 à Monsieur Frédéric PONCET au prix de 0.50€/m².

- **Acquisition de la propriété SARRAZIN et présentation du projet d'aménagement,**

Monsieur le Maire expose que la succession de Madame Monique SARRAZIN est toujours en cours. Il donne lecture d'un courrier de Monsieur Thomas RAVIER, vice-président en charge du handicap, des aînés et de la santé du Département du Rhône adressé à Madame la Présidente de l'ADAPEI 69 validant officiellement le projet ADAPEI sur Saint Laurent de Chamousset et incluant la prise en charge du foncier par la Commune : « ... Mes services ont étudié avec attention votre projet de création d'un foyer de vie sur le complexe La Goutte d'Or. Ce projet permettra de regrouper sur la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset l'offre d'hébergement et les services d'accompagnement actuellement dispersés sur les communes de Meys et Saint-Symphorien-sur-Coise. Il permet la création de 22 places de foyer de vie pour un coût total de 770 000 €. J'ai bien pris note que la mairie de Saint Laurent de Chamousset prendra en charge le coût du foncier. Au regard des éléments que vous avez fournis, j'émet un avis favorable à la création de ces places... ». Il se félicite de cette décision d'investissement et de financement du Département sur notre commune. Il présente les propositions d'acquisition adressées aux héritiers pour l'ensemble de la propriété.

- **Attribution marché de travaux et bureaux études pour la station d'épuration,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BOUCHUT, adjoint. Ce dernier expose que l'ouverture des plis a mis en évidence une grande disparité de prestations et de prix. Le bureau d'études SAFEGE va questionner les trois entreprises sur plusieurs points de leurs réponses.

- **Proposition de prêts bancaires pour le financement des projets,**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré plusieurs organismes bancaires et qu'il souhaite examiner les propositions effectuées en commission finances.

- **Extension du périmètre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais,**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais concernant la demande d'adhésion de 7 communes au 1^{er} janvier 2018 : Chatelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Virigneux, Viricel. Après débat, le Conseil municipal donne son accord (Vote : Oui : 18- Non : 0- Abstention : 0).

- **Création d'un poste pour aide à la vie associative,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de ce dossier. Il présente aux élus la liste des tâches que cette future employée pourra réaliser auprès des associations et détaille les différentes missions qui lui seront confiées :

- Gestion du dossier MJC (Voir le budget des activités, les salaires des intervenants, les tarifs des activités, gestion de leurs données, des inscriptions, discours auprès du public, des salles et des besoins d'activité, de la communication : la réalisation de la plaquette de la prochaine saison, organiser la distribution de la plaquette, donner des idées concernant leur organisation lors du forum (qui répond, en fonction de quelle demande).

- Contacter en priorité les associations qui, d'après les élus ont besoin de soutien, pour les rencontrer afin de faire le point sur leurs besoins.

- Prendre connaissance des dispositifs « services civique ».

- Prendre contact avec les MFR, pour voir comment faire des passerelles entre leurs formations et les besoins de la MJC et des autres associations, pour la saison scolaire prochaine.

- Etre à disposition des associations pour être une aide, dans la préparation du forum des associations.

- Suivi des associations et de leurs activités mises en place, les problèmes rencontrés et les projets qu'ils ont envie de mettre en place.
- Impulser des idées de projets en mettant différentes associations en lien.
- Aller à la rencontre des acteurs du territoire : Maison des services, MDR, Communauté de communes, ...

Travail administratif :

- Aide à l'élaboration de contrats et facturations
- Déclarations administratives et législatives : SACEM, SACD, GUSO, CNV, DUE, ...
- Gestion du courrier (papier et électronique), aide à la recherche d'outils administratifs
- Accueil physique aide à l'élaboration de budget et élaboration de bilans
- Aide à la recherche de subventions

Aide à la communication :

- Elaboration des supports : plaquettes, affiches, articles de presse, sites Internet,
- Mise à jour et suivi de liste de diffusion pour des newsletters régulières...

Aide à la coordination d'activités :

- Recrutement d'intervenants,
- Gestion d'inscriptions, suivi des paiements
- Elaboration d'états financiers
- Gestion de calendrier et suivi des utilisations

Action et développement de réseaux de partenaires culturels

Aide à l'entretien de partenariats sur le territoire : écoles, collèges, MFR, associations diverses, commerce.

Il propose un temps de travail de 17.50 heures par semaines, avec une rémunération de 11€/h brut.

Après débat, le Conseil municipal donne son accord (Vote : Oui : 18- Non : 0- Abstention : 0).

• Travaux des commissions,

Madame Isabelle LOTISSIER remercie les 12 bénévoles présents pour la matinée plantation, annonce que la commission réfléchit à une nouvelle organisation pour le marché aux fleurs.

Madame Yvette BRETONNIER expose que la commission vie scolaire souhaite rencontrer les parents d'élèves et les professeurs des écoles lors d'une table ronde afin d'évoquer le maintien ou l'arrêt des TAP et l'éventuel retour à la semaine de 4 jours. Ce dossier est vraiment très délicat car les directives ministérielles laissent le choix aux communes et ne précisent pas les modalités d'application ou de prise en charge financières. Elle annonce aussi que le dossier de la mutuelle communale est mis en attente.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de l'intervention de l'entreprise pour la réfection des bordures au lotissement les Hauts de Chalier.

Il présente des devis pour marquage et signalisation. Il tient à souligner l'énorme travail effectué par la commission, Messieurs Pascal GUILLIEM et Jean-Paul COUBLE et le secrétariat pour la numérotation. La commission effectue actuellement un travail de gestion des remarques effectuée.

Monsieur Patrick FRENAY expose que les travaux de mise en sécurité de la Maison Montmain vont commencer. Et que le bureau d'étude a commencé les visites des bâtiments communaux pour le dossier accessibilité.

Monsieur Christian BOUCHUT annonce l'acquisition de matériel pour les services techniques. La commission travaille actuellement sur le remplacement de l'épareuse. Il rend compte d'une réunion sur la gestion des déchets en Communauté de Communes des Monts du lyonnais : 72 % des dépôts en déchetterie sont valorisés (en 2016 les 3 déchetteries ont été collectés 12800 tonnes de déchets).

Il propose des emplacements pour des tables de pique-nique. Et il rend compte d'une réunion avec HESPUL pour la gestion énergétique des bâtiments communaux.

Monsieur Thierry LOISON annonce la réunion de présentation de l'étude d'opportunité commerciale.

Monsieur Ludovic CARRET présente le compte-rendu de l'AG de l'association pour la promotion du marché aux veaux et l'élection de deux co-présidents : Monsieur Fabrice BONNET et Monsieur Philippe DUPEUBLE. Cette assemblée générale a permis aux agriculteurs de se mobiliser à nouveau autour de la promotion du marché avec une équipe rajeunie et dynamique. Le Marché aux veaux reste un outil de commercialisation et de vente directe pour les agriculteurs d'un territoire débordant très

largement les limites de notre ancien canton. Il est nécessaire de permettre à tous d'avoir accès à ce mode de vente permettant une réelle valorisation des veaux.

Il rend aussi compte d'une réunion de la commission voirie de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et notamment de la mise à plat nécessaire de deux méthodologies différentes pour les interventions sur voirie.


• **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente un courrier de demande de prise en charge du vin d'honneur formulée par les co-présidents de la classe en 7. Après débat, le Conseil Municipal rendra une décision en 2018.

Il demande aussi au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge de repas pour les présidents d'association lors du Comice. Le Conseil Municipal décide que la commune offrira un repas par association.

Il expose que le permis de construire de la salle pluriactivité est en cours d'instruction et que le DCE est en cours d'élaboration par l'architecte. La consultation des entreprises devrait être lancée courant juillet. Il annonce l'attribution d'une DETR d'un montant 142 500 € pour ce dossier, et souhaite demander des aides à l'ADEME. Il présente aussi l'attribution d'une dotation parlementaire de Monsieur le Député Christophe GUILLOTEAU de 25 000 € pour les travaux de la salle polyvalente et la confirmation de l'aide FISAC d'un montant de 40 026 € pour l'aménagement de la boucherie dans l'ancien VIVAL. Toutes ces aides vont permettre de réaliser ces équipements dans de meilleures conditions financières pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

Pierre VARLIETTE

